

PLUi des Pennes-Mirabeau : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur aux Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 6 mars 2026. Il délimite 126 zones, dont 82 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 août 2026.

- Le PLUi des Pennes-Mirabeau s'applique dans sa version du 6 mars 2026 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 126 zones : 82 urbaines (U), 5 à urbaniser (AU), 16 agricoles (A) et 23 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Les Pennes-Mirabeau occupe le rang 17 par le nombre de zones délimitées : 74 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 991 autorisations d'urbanisme ont été délivrées aux Pennes-Mirabeau depuis 2013, pour 1 718 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	126 zones
Zones urbaines (U)	82 zones
Zones à urbaniser (AU)	5 zones
Zones agricoles (A)	16 zones
Zones naturelles (N)	23 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	6 mars 2026
Partition GPU	DU_200054807_B
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_200054807_B/e8f6b5b1a8c6ca2e5caec8cd5334d2f3/200054807_reglement_20260306_B.pdf
Règles extraites	1 extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques aux Pennes-Mirabeau

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juillet 2026

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/les-pennes-mirabeau-13071>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

Motivation de la décision	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations https://www.legifrance.gouv.fr/formid/presentation-une-periode-de-retour-superieure-a-10-ans
L'arrêté sur Légifrance	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, Affaissement minier
Risques majeurs recensés	29 reconnaissances
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	21 septembre 2025
Dernier événement reconnu, commencé le	Mouvement de Terrain
Péril de la dernière reconnaissance	2 plans
Plans de prévention des risques naturels approuvés	Feu de forêt, Mouvement de terrain
Risques couverts par ces plans	1 plan
Plans de prévention des risques naturels prescrits	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Potentiel radon	21 septembre 2026
Base GASPARD extraite le	

Nomenclature des zones urbaines	UA, UAb, UAh, UBb, UC, UD, UDa1, UDb, UE, UEb,
Nomenclature des zones à urbaniser	UEc, UF, UG, UP, US15, US18 1AUSb, 2AU, 2AUe

Code INSEE	13071
Code postal	13170
Intercommunalité	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Département	Bouches-du-Rhône
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

Zones délimitées — 30 septembre 2026	126 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	126 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	126 zones

Marseille 16e Arrondissement (4,1 km)	88 zones
Septèmes-les-Vallons (5,0 km)	95 zones
Saint-Victoret (5,9 km)	45 zones
Cabriès (6,2 km)	107 zones
Marseille 15e Arrondissement (6,3 km)	186 zones
Vitrolles (7,2 km)	125 zones
Le Rove (7,2 km)	51 zones
Gignac-la-Nerthe (7,3 km)	58 zones
Marseille 14e Arrondissement (8,2 km)	143 zones
Bouc-Bel-Air (8,7 km)	122 zones
Marignane (8,8 km)	103 zones

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi des Pennes-Mirabeau : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marseille 2e Arrondissement (9,0 km)	29 zones
Simiane-Collongue (9,3 km)	32 zones
Marseille 13e Arrondissement (10,2 km)	203 zones
Marseille 3e Arrondissement (11,0 km)	32 zones
Ensuès-la-Redonne (11,9 km)	47 zones
Plan-de-Cuques (12,1 km)	54 zones
Marseille 1er Arrondissement (12,2 km)	9 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/les-pennes-mirabeau-13071>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.